

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le mardi 25 septembre 2018 à 13 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominique
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Est absente :

Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13008-09-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y retirant le point suivant :

- Dépôt de la Politique de santé et sécurité au travail

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13009-09-18

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018**

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 28 août 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13010-09-18

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 JUILLET 2018**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 5 juillet 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

MM. Philippe Marino et Guy Lalande, citoyens de la municipalité de Nominique, sont présents et désirent soumettre une problématique aux maires et mairesses. Ils sont invités à interpeller d'autres intervenants, la MRC n'étant pas imputable des décisions budgétaires des différentes municipalités. Ce choix appartient à chacun des conseils municipaux.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13011-09-18

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et les comptes-rendus suivants :

- Procès-verbal du comité exécutif | CLD - 14 mars 2018
- Procès-verbal du comité exécutif | CLD - 18 avril 2018
- Compte-rendu du comité d'investissement commun (FLI-FLS) - 13 juin 2018
- Procès-verbal du conseil d'administration | TACAL - 15 mai 2018 et 22 juin 2018
- Procès-verbal du conseil d'administration | CLD - 14 juin 2018
- Compte-rendu du comité de sécurité publique - 6 juin 2018
- Compte-rendu de la rencontre quant à la mise à jour de l'étude d'opportunité de la route 117 entre Labelle et Mont-Laurier | CIMA+ - 16 juillet 2018.

ADOPTÉE

RETOUR ET SUIVI DU DOSSIER D'INTERNET HAUTE-VITESSE (IHV)

M. Kaven Davignon, directeur général adjoint, fait un suivi quant au dossier d'internet haute-vitesse, suite, notamment, à une rencontre avec les membres du conseil d'administration de la Coopérative de télécommunication Antoine-Labelle.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13012-09-18

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ADM-18-2018 | AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE TOURISTIQUE ET COMMUNAUTAIRE DE L'ANCIENNE GARE FERROVIAIRE

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation ADM-18-2018 quant à l'aménagement d'un pôle touristique et communautaire de l'ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier | Phase 1;

ATTENDU le dépôt du tableau récapitulatif et de la recommandation produite suivant l'ouverture des soumissions du 24 septembre 2018;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le tableau de comparaison des soumissions reçues daté du 24 septembre 2018 et d'octroyer le contrat quant à l'aménagement d'un pôle touristique et communautaire de l'ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier | Phase 1 au soumissionnaire le plus bas, soit Gaétan Lacelle excavation inc., pour un montant de 85 183,42 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13013-09-18

DÉCLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

ATTENDU que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

ATTENDU que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

ATTENDU que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre 2017, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis

Charette et résolu à l'unanimité d'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.

Il est de plus résolu de demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution au premier ministre du Québec, au premier ministre du Canada et en copie conforme au MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13014-09-18

**SOLDE DE L'ENVELOPPE DU FONDS D'APPUI AU
RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) | ENVELOPPE DE
DÉVITALISATION**

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec;

ATTENDU que pour l'exercice financier 2018-2019, 3,6 M\$ sont consacrés au FARR pour la région des Laurentides;

ATTENDU qu'un montant de 1 702 107 \$ est disponible pour des projets inter-MRC;

ATTENDU le projet du plan d'aménagement de la gare dans l'enveloppe du projet inter-MRC pour un montant maximum de 100 000 \$;

ATTENDU que l'aménagement du site de l'ancienne gare sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord répond à plusieurs priorités régionales dont notamment les priorités 1, 2 et 3 et que ledit parc linéaire a été identifié comme un dossier prédominant par le comité directeur;

ATTENDU que l'aménagement du site de l'ancienne gare a pour but de mettre en valeur un lieu patrimonial et touristique régional important pour l'ensemble de la région des Laurentides, marquant le « km 200 », soit une des extrémités du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que ce projet de mise en valeur permettra d'augmenter la fréquentation du site et bonifier l'offre de service disponible pour les différents utilisateurs et ainsi, améliorer l'expérience de ceux-ci;

ATTENDU que l'enveloppe de dévitalisation du FARR de la MRC d'Antoine-Labelle comprend un montant de 323 793 \$;

ATTENDU la résolution MRC-CC-12950-06-18 autorisant les projets du pôle de développement du Windigo pour un montant de 150 000 \$, du Parc du Poisson blanc, pour un montant de 100 000 \$ et de mise en valeur de la rivière Rouge, pour un montant de 50 000 \$ dans l'enveloppe de dévitalisation;

ATTENDU le montant résiduel de 23 793 \$ de l'enveloppe de dévitalisation réservée à la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU les délais imputables au traitement des dossiers, et de l'obligation que les sommes soient dépensées au 31 mars 2019;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'autoriser que le montant résiduel de 23 793 \$ de l'enveloppe de dévitalisation pour le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de la MRCAL soit utilisé à la poursuite des actions du projet de mise en valeur de la gare de Mont-Laurier.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13015-09-18

RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de nommer à titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* Mme Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités administratives, et de nommer à titre de substitut de la responsable Me Mylène Mayer, directrice générale et M. Kaven Davignon, directeur général adjoint.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-12172-06-16.

ADOPTÉE

RETOUR SUR LA PROBLÉMATIQUE QUANT À LA STÉRILISATION DES CHATS

La directrice générale fait un retour sur la problématique quant à la stérilisation des chats et informe les maires et mairesses des différentes options possibles et des coûts engendrés.

Plusieurs municipalités du Québec sont aux prises avec un enjeu de surpopulation féline. Certaines municipalités ont instauré des mesures visant à contrer cette problématique soit, des réglementations imposant la licence obligatoire et un ratio sur le nombre de chats et/ou obligeant la stérilisation. Par contre, ces mesures se sont souvent avérées peu efficaces et ont entraîné des difficultés dans l'application.

Des programmes de capture et de stérilisation mis en place par des municipalités ont démontré, après quelques années, une diminution du nombre de chats errants. Cette mesure a donc eu des impacts

directs, mais ce, après une démarche continue.

Des discussions ont eu lieu avec une clinique vétérinaire afin d'échanger sur la problématique et de voir comment pourrait se mettre en place cette démarche. Une proposition pour les municipalités désirant effectuer une journée complète de stérilisation a été faite. Des journées en 2019 pourraient être identifiées spécifiquement pour les municipalités intéressées prévoyant entre autres, une séance de formation pour des bénévoles.

Mme Isabel Vaillancourt, directrice générale du Transport adapté et collectif Antoine-Labelle (TACAL), est présente et informe les maires et mairesses des différents dossiers du TACAL.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13016-09-18

DOCUMENTS QUANT À LA REDDITION DE COMPTE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) ET DEMANDE POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est une autorité municipale habilitée à organiser du transport collectif sur son territoire et est admissible à une aide financière pour l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle délègue à Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) la responsabilité de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement du transport collectif sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU l'existence du Programme d'aide au développement du transport collectif 2018 – section 2.2.1 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour soutenir le transport collectif;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle bénéficie de ce programme depuis 2005 et désire en bénéficier à nouveau en 2018;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle accepte le budget 2018 du TACAL;

ATTENDU que les dépenses admissibles anticipées pour 2018 sont de 173 100 \$, soit un montant supérieur à 66 % des dépenses admissibles pour une demande de 100 000 \$;

ATTENDU que les frais d'administration sont estimés à 11 500 \$, soit un montant inférieur à 15 % du montant autorisé pour une demande de 100 000 \$;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle figure dans le dernier quintile selon le classement de l'indice de vitalité économique des territoires de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ce qui autorise la MRC d'Antoine-Labelle de cumuler les aides financières publiques pour un maximum de 90 % des dépenses

admissibles et que ce cumul d'aides financières publiques est estimé à 145 000 \$;

ATTENDU que le rapport d'exploitation 2017 a déjà été remis au Ministère;

ATTENDU que le Plan de développement du transport collectif 2016/2019 est mis à jour et remis au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que l'achalandage estimé pour 2018 dépasse 5 000 déplacements et sont en conformité avec l'article 48.19 de la *Loi sur les transports* (chapitre T-12) en plus des déplacements effectués par la mise en commun des places disponibles au transport scolaire et au transport adapté;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle respecte tous les critères pour une contribution du MTMDET de 100 000 \$;

ATTENDU que les surplus accumulés au 31 décembre 2017 attribuables au MTMDET est de 34 642,56 \$ et qu'une stratégie de réinvestissement de ces surplus 2019/2020 est déposée et acceptée par la MRC d'Antoine-Labelle ;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter la mise à jour du Plan de développement du transport collectif de la MRC d'Antoine-Labelle produit par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL), lequel sera déposé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural.

Il est de plus résolu d'accepter pour dépôt le budget 2018 du TACAL;

Il est de plus résolu qu'une demande soit faite aux autorités du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec afin qu'il procède au versement de l'aide financière de 100 000 \$ prévue dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional section 2.2.1, et ce, pour l'année civile 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13017-09-18

**REDDITION DE COMPTE GALLAND - COMMISSION
SCOLAIRE PIERRE NEVEU ET DEMANDE**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est une autorité municipale habilitée à organiser du transport collectif sur son territoire et est admissible à une aide financière pour l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif;

ATTENDU que l'interrégional Galland Laurentides est en situation de précarité sur le service Mont-Laurier / Montréal et a déjà abandonné trois départs par semaine;

ATTENDU que la section 2.3.1 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) vise à assurer le maintien d'un parcours interurbain par autobus dont le niveau de service risque de tomber sous le minimum requis;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle bénéficie de ce programme depuis 2015;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a produit le rapport d'exploitation du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018 du service et le remet au Ministère;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a déjà reçu 90 % du montant demandé au Ministère, soit 17 550 \$, et que le 10 % final, soit 1 950 \$, est attendu suite à l'analyse du rapport d'exploitation 2017/2018;

ATTENDU que les statistiques d'achalandage positives, la MRC d'Antoine-Labelle désire reconduire l'entente avec Galland Laurentides;

ATTENDU que le déficit d'exploitation prévisionnel du transporteur Galland Laurentides pour ce projet est de 26 000 \$;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle, en collaboration avec la Commission scolaire Pierre-Neveu, souhaite investir une somme de 6 500 \$ pour le maintien du service du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019;

ATTENDU que selon le programme concerné, le ministère triple le montant de la contribution locale ce qui donne une part de 19 500 \$ pour celui-ci;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'exploitation 2017/2018 produit par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle, et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à déposer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre du volet 2.3., une demande d'aide financière de 19 500 \$ visant à maintenir les liaisons interrégionales par autocar de l'ordre de 26 000 \$ en précisant que la contribution du milieu est de 6 500 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tous les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière quant au volet 2.3.1 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13018-09-18

**REPRISE PARTIELLE SUITE À DES BESOINS D'ESPACE
LOCATIF DE LA MRC**

ATTENDU la signature du bail le 20 avril 2015 entre la MRC d'Antoine-Labelle et le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALD);

ATTENDU les besoins de la MRC quant aux espaces de travail;

ATTENDU que la MRC a déjà tenté de limiter l'impact sur le locataire en aménageant des espaces de bureaux supplémentaires les dernières années;

ATTENDU qu'il est maintenant difficile d'aménager des espaces supplémentaires;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'aviser le COBALI, conformément à l'article 3.2 du bail, qu'une reprise partielle d'un bureau sera faite par la MRC afin de subvenir à ses besoins locatifs.

ADOPTÉE

POLICIERS CADETS 2019

La directrice générale informe les maires et mairesses des services des policiers cadets pour l'année 2019. Ils sont informés que le coût de ce service est de 10 000 \$ par cadets, lequel est assumé à 50 % par le ministère de la Sécurité publique. Ils peuvent contacter M. Danny Rail, directeur à la Sûreté du Québec du poste de la MRC d'Antoine-Labelle, afin d'avoir plus d'informations.

SERVICE D'INGÉNIERIE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13019-09-18

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC ING-01-2018 | FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres public pour la « Fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) ING-01-2018 »;

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire du comité de sélection, daté du 19 septembre 2018;

ATTENDU que la soumission de Stantec Experts-conseils ltée est jugée conforme et a obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU que le plan de travail détaillé et le coût d'élaboration du PISRMM doivent être transmis au MTMDET avant le 31 décembre 2018 pour approbation;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire du comité de sélection, daté du 19 septembre 2018,

et d'octroyer, conditionnellement à l'approbation du plan de travail détaillé par le MTMDET, le contrat de « Fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) » au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Stantec Experts-conseils ltée, pour un coût de 85 957,52 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DISCUSSIONS SUR L'IMPACT DES MODIFICATIONS | ALLOCATION DES ÉLUS

La directrice générale et les élus échangent sur l'impact des modifications quant au règlement sur le traitement des élus municipaux depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle soulève entre autres, qu'il n'est maintenant plus possible de transférer le montant de l'allocation en salaire de plus, le montant de l'allocation maximale est de 16 476 \$, montant qui comprend toutes les allocations reçues, peu importe par quel organisme. Finalement, elle soulève les conditions pour octroyer une rémunération en fonction de la présence.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13020-09-18

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COMITÉS ET DÉLÉGATIONS DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la demande faite lors du lac-à-l'épaule des 19 et 20 avril 2018;

ATTENDU la présentation des recommandations du groupe de travail sur les comités et délégations de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à la majorité d'accepter pour dépôt le tableau de recommandations du groupe de travail sur les comités et délégations de la MRC d'Antoine-Labelle et prévoyant entre autres, le retrait de la notion de président de comité de même que des modifications à la composition de ceux-ci.

Il est de plus résolu que la modification à la composition des comités soit effective à compter des prochaines élections soit, en novembre 2020.

L'unanimité n'étant pas faite, M. Normand St-Amour, maire de Chute-Saint-Philippe, demande le vote, afin que soit modifiée la recommandation quant à la composition des comités. M. St-Amour demande que le représentant des TNO dans un parc régional puisse être un maire ou une mairesse d'une municipalité partenaire.

Le résultat est le suivant : vingt-six (26) voix en faveur de la proposition et six (6) voix contre. Les vingt-six (26) voix

représentent 88,89 % de la population des municipalités présentes s'étant exprimées.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13021-09-18

REGISTRES DE CHÈQUES JUILLET ET AOÛT 2018

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 51876 et 51994 à 52173, totalisant 469 815,46 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2018. Le chèque numéro 52079 au nom de la Financière Banque Nationale est manquant, il est daté du 5 août 2018, au montant de 999,63 \$;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 514106 à 514124 (élus) et les numéros 514125 à 514217 (employés), totalisant 135 554,37 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2018;
- le registre de chèques général, portant les numéros 52079 et 52174 à 52278, totalisant 432 633,05 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2018. Le chèque numéro 52227 au nom de la Financière Banque Nationale est manquant, il est daté du 8 septembre 2018, au montant de 946,12 \$;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 514218 à 514226 (élus) et les numéros 514227 à 514316 (employés), totalisant 123 845,05 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2018;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1267 à 1273, totalisant 21 167,07 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2018;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1274 à 1278, totalisant 7 779,52 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2018;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 395 à 399, totalisant 37 360,93 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2018;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 400 à 402, totalisant 9 565,38 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2018;
- le registre de chèques Fiducie, portant le numéro 685, totalisant 7 422,29 \$ et portant sur la période du 1^{er} au

31 juillet 2018. Les chèques numéro 683 et 684 n'existent pas, ils ont été annulés;

- le registre de chèques des Parcs régionaux, portant le numéro 14, totalisant 1 736 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2018;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 764 à 776, totalisant 98 512,42 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2018;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 777 à 785, totalisant 55 090,86 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2018.

ADOPTÉE

VISITEURS

Mme Julie Daigneault et M. Francis Charbonneau, représentants de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), sont présents. Ils présentent aux maires et mairesses le livre « On a notre quota » et sensibilisent les maires et mairesses à leurs conditions de travail.

M. Normand St-Amour, maire de Chute-Saint-Philippe, quitte la séance, il est 15 h 40.

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RÉSOLUTION MRC-
CC 13022-09-18

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS | BUDGET 2018-2019

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un plan d'action et les prévisions budgétaires qui s'y rattachent;

ATTENDU que ces MRC ont conclu une entente intermunicipale de fourniture de services afin d'effectuer les mandats confiés à l'entente;

ATTENDU que les MRC participantes à l'entente ont formé un comité de suivi de l'entente pour assurer la mise à œuvre;

ATTENDU que le comité de suivi a recommandé l'adoption des prévisions budgétaires 2018-2019 lors de la rencontre du 30 août 2018;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le budget 2018-2019 du PADF d'accepter pour dépôt les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 du Programme d'aménagement durable des forêts prévoyant un montant de 232 000 \$ quant aux frais de fonctionnement et un montant de 309 828 \$ alloué aux interventions ciblées pour la région des Laurentides selon la répartition convenue entre les territoires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13023-09-18

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS | PLAN D'ACTION 2018-2019

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un plan d'action et les prévisions budgétaires qui s'y rattachent;

ATTENDU que ces MRC ont conclu une entente intermunicipale de fourniture de services afin d'effectuer les mandats confiés à l'entente;

ATTENDU que les MRC participantes à l'entente ont formé un comité de suivi de l'entente pour assurer la mise à œuvre;

ATTENDU que le comité de suivi a recommandé l'adoption du plan d'action 2018-2019 lors de la rencontre du 30 août 2018;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le plan d'action 2018-2019 du PADF d'accepter pour dépôt le plan d'action pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 du Programme d'aménagement durable des forêts.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13024-09-18

PROCESSUS D'APPEL DE PROJETS ET RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2018-2020

ATTENDU le renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour 2018-2020;

ATTENDU le dépôt du processus d'appel de projets et la répartition budgétaire de l'échéancier d'appel de projets, volet « Interventions ciblées » 2018-2020;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un appel de projets pour le volet « Interventions ciblées »;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le processus d'appel de projets et la répartition budgétaire dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2020.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13025-09-18

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE JUILLET ET AOÛT 2018

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 7871 à 7892, totalisant 50 645,02 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2018;
- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 7893 à 7917, totalisant 33 011,73 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2018;
- Le registre de chèques Fonds de parc des TNO, portant le numéro 25, totalisant 10 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2018.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CC 13026-09-18

DÉPÔT DE LA LETTRE D'ENTENTE #2018-01 : TECHNICIEN(NE) EN FORESTERIE ET EN GESTION DE TERRITOIRE, CLASSE IV

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, le projet de lettre d'entente portant le numéro 2018-01, relativement à l'ajout d'un poste de technicien(ne) en foresterie et en gestion du territoire, classe IV, à la convention collective;

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE LA LETTRE D'ENTENTE #2018-03 :
TECHNICIEN(NE) EN GÉNIE CIVIL, CLASSE IV**

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, le projet de lettre d'entente portant le numéro 2018-03, relativement à l'ajout d'un poste de technicien(ne) en génie civil, classe IV, à la convention collective;

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Rapport final de la Caravane de l'environnement | Année scolaire 2017-2018
- Rapport d'activités 2018 du DAFA
- Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air 2018-2021
- Revue de presse de la MRC et du CLD | Août 2018
- Formation | Relation médias

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h.

Gilbert Pilote, préfet

Me Mylène Mayer, directrice
générale et secrétaire-trésorière